

Ouverture de la formation de l'Infirmier en Pratique Avancée en Grand Est

13 septembre 2018

Dossier de presse



Sommaire

Communiqué de synthèse	3
Les Infirmiers en Pratique Avancée	4
1. Champ de compétences.....	
2. Formation	

Contacts presse

Laura PHILIS
Chargée de communication
Tél : 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Fanny LIENHARDT
Chargée de relations presse
Tél : 06 75 04 85 65
fanny.lienhardt@univ-lorraine.fr

Communiqué de synthèse

Nancy, le 13 septembre 2018

Ouverture de la formation de l'Infirmier en Pratique Avancée en Grand Est

Dans le cadre de la démarche d'universitarisation des formations des professions de santé et de la parution des textes relatifs à l'exercice Infirmier en Pratique Avancée (IPA) du 18 juillet 2018, la Faculté de Médecine de Nancy, avec le soutien de l'ARS Grand Est, répond à ces nouvelles orientations pédagogiques.

La Faculté de Médecine de Nancy vient de créer le « Département des professions de santé » et se prépare à ouvrir, dès cette rentrée 2018-2019, une formation permettant d'obtenir le diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée.

Les Facultés de Médecine de Reims et Strasbourg entament les mêmes démarches pour proposer cette formation à la rentrée universitaire 2019-2020.

Prévue par la loi de modernisation du système de santé, la pratique avancée pour la profession infirmière est maintenant reconnue.

Les infirmiers en pratique avancée disposeront de compétences élargies. Ils auront la responsabilité du suivi des patients, que le médecin leur aura confié, dans le cadre de certaines pathologies chroniques stabilisées et pourront notamment prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention ou encore renouveler ou adapter certaines prescriptions médicales.

Ce nouveau diplôme d'État reconnu au grade de master sera délivré à l'issue d'une formation universitaire de deux ans à temps plein.

Afin de favoriser ces nouvelles formations, gages du développement du travail en coordination entre professionnels de santé et conformément aux orientations du Projet Régional de Santé 2018-2028, l'Agence Régionale de Santé prendra en charge le coût total de ces formations pour les trois années à venir. Ce financement comprend les frais pédagogiques et d'inscription des étudiants qui seront retenus, ainsi que les frais permettant le remplacement de ces étudiants au sein de leurs lieux de travail. Pour promouvoir également le développement des pratiques avancées en ambulatoire, une compensation financière équivalente est proposée pour les infirmiers en exercice libéral.

Les Infirmiers en Pratique Avancée

1. Champ de compétences

L'IPA exercera dans une forme innovante de travail interprofessionnel. En acquérant des compétences relevant du champ médical, il suivra des patients qui lui auront été confiés par un médecin, avec son accord et celui des patients. Il verra régulièrement ceux-ci pour le suivi de leurs pathologies, en fonction des conditions prévues par l'équipe.

L'IPA assurera le suivi des patients lors des temps d'échange, de coordination et de concertation réguliers organisés avec l'équipe pluriprofessionnelle. Il reviendra vers le médecin lorsque les limites de son champ de compétences seront atteintes ou lorsqu'il repèrera une dégradation de l'état de santé d'un patient.

Concrètement, la pratique avancée recouvre :

- des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage,
- des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique,
- des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examen complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

Le diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée propose trois parcours de spécialisation (mention) à l'issue de la première année de formation :

- les pathologies chroniques stabilisées et les polyopathologies courantes en soins primaires,
- l'oncologie et l'hémo-oncologie,
- la maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale.

Grâce à la pratique avancée, l'IPA renforcera :

- son analyse, plus fine et plus précise,
- sa méthodologie, plus rigoureuse,
- son autonomie,
- sa pratique, qui mobilisera plus d'outils,
- ses choix, davantage argumentés vis-à-vis du médecin.

2. Formation

Ce diplôme reconnu au grade master sera dispensé sur une durée de deux ans (4 semestres), d'octobre 2018 à juin 2020, à la Faculté de Médecine de Nancy.

La première année permettra de découvrir les trois mentions et d'acquérir les bases physiopathologiques et cliniques de maladies concernées par l'exercice en pratique avancée. Elle s'articulera autour de cours en présentiel, eLearning, et simulations de situations professionnelles.

Pour s'inscrire, il faut être titulaire du diplôme d'État d'infirmier et avoir exercé, à temps plein, au moins 3 années en tant qu'infirmier(e) en établissement de santé ou médico-social.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 14 septembre 2018 via l'application e-candidat : <https://ecandidat.univ-lorraine.fr>

La date de début des enseignements est fixée au 15 octobre 2018.

Contact : medecine-ipa-contact@univ-lorraine.fr

